

TRAVAIL A DISTANCE (TAD), OÙ EN SOMMES-NOUS DES NÉGOCIATIONS ?

Depuis la signature de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) sur le télétravail (dont la CGT n'est pas signataire parce que pas suffisamment prescriptif), plusieurs négociations ont été ouvertes, dont certaines ont abouti. Faisons un rapide tour d'horizon dans le périmètre des Mines et de l'Énergie !

Un accord au BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière)

Un accord rétrograde, signé par une seule organisation syndicale qui a obtenu un référendum d'entreprise pour le faire valider contre l'avis de la CGT.

Plus d'infos : cliquez ici



Dans la filière gazière

GRDF : L'accord TAD a été signé par la CGT. Il apporte quelques améliorations par rapport au précédent, mais reste insuffisant : les métiers éligibles ne sont pas définis, la prise en charge des équipements (150 € maximum) est très insuffisante, et rien sur le droit à la déconnexion.

GRTgaz : Les négociations sont en cours pour un accord fourre-tout qui embarque en même temps un volet sur le droit à la déconnexion et l'immobilier, et qui ne permet pas d'aborder convenablement l'ensemble des sujets.

ENGIE : Les négociations débutent juste et sont mal engagées. La direction voudrait intégrer le droit à la déconnexion dans la négociation et refuse d'aborder l'indemnisation forfaitaire des salariés en télétravail. Pour elle, ne pas venir sur le site de travail est un énorme avantage en termes de gain de temps de transport... mais aussi d'économies réalisées sur les « nounous » quand on assure soit même la garde de ses enfants. Vision scandaleuse du télétravail par les employeurs !

«
Pour la direction
d'ENGIE, le
télétravail
constitue un
énorme avantage
permettant des
économies pour
la garde des
enfants.»



UFICT
mines-énergie

Un espace de confiance pour agir



Négociations ouvertes à ENEDIS

Le Télétravail et le Droit à la déconnexion sont en négociation de façons distinctes dans le projet TAUTEM (Travailler Autrement et Transformons Ensemble nos modes de Management). La direction désireuse d'optimiser les surfaces des locaux (comme la généralisation des espaces dynamiques), souhaite rendre éligibles toutes les activités compatibles. Elle reste cependant muette sur les aspects financiers liés au TAD. Sur le droit à la déconnexion, les négociateurs Ufict-CGT, force de propositions, ont conditionné leur présence à la construction d'un accord ambitieux : mesure de la charge de travail effective, stockage automatique des mails en période de congés ou week-end, droit de recours...

EDF et RTE

EDF : Des négociations devraient s'ouvrir au second trimestre 2021. Néanmoins la direction a profité du premier confinement pour expérimenter le projet TAMA (Travailler Autrement Manager Autrement).

RTE : La direction semble vouloir repousser encore et encore l'ouverture d'une telle négociation. Serait-elle frileuse ?

Forte de réunions avec les salariés, l'Ufict-CGT a co-construit des revendications en matière de télétravail. Chacune sera argumentée dans des fiches thématiques à venir.

Pour l'Ufict-CGT, les sujets autres que le TAD devraient, faire l'objet d'accords distincts car leurs impacts sur les salariés sont bien plus larges que le TAD.

Retrouvez nos principales revendications suite à notre grande enquête lancée lors du 1er confinement : cliquez ici



ufictfnme.fr



facebook.com/UfictCgtFnme/



revendicatif@ufict.fnme-cgt.fr



UFICT
mines-énergie

Un espace de confiance pour agir